BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 16 février 2018	***N° 2018-80***

Convocation du 9 février 2018
Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 16 février 2018**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de l'habitat et de la politique de la ville**	***N° 2018-80***

Floirac - Renouvellement urbain du quartier de Dravemont - Réalisation d'une étude technique et financière pour l'enfouissement de la ligne à haute tension - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de Dravemont à Floirac fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain piloté par Bordeaux Métropole.

Ce quartier est traversé du nord au sud par une ligne à haute tension. La présence de cette ligne représente une contrainte forte pour le projet de renouvellement urbain. Elle limite à la fois la dimension qualitative du projet mais aussi ses potentialités du fait de l'inconstructibilité générée dans une bande de 100m de part et d'autre de celle-ci.

Son enfouissement est donc un enjeu majeur pour le projet de renouvellement urbain. A la demande de Bordeaux Métropole, une « étude sommaire » pour l'enfouissement de la ligne à haute tension a déjà été réalisée par RTE (Réseau de transport d'électricité). Les conclusions de cette étude sont présentées dans le courrier de RTE du 17 juillet 2017 joint en annexe du présent rapport. L'étude sommaire a ainsi permis de déterminer le coût estimatif des travaux d'enfouissement. Ceux-ci sont estimés à environ 1,5 à 1,6 M € HT, avec un financement possible de RTE à hauteur de 40 à 50% dans le cadre du projet de renouvellement urbain. A noter que des cofinancements pourraient également être recherchés auprès de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain du quartier de Dravemont.

A la suite de cette première étape, et afin de poursuivre la réflexion, il est nécessaire de demander maintenant à RTE la réalisation d'une étude technique et financière. Cette étude, plus approfondie, permettra de confirmer les conditions techniques et financières de la mise en souterrain de cette portion de la ligne, et de décider du déclenchement éventuel des travaux d'enfouissement. La réalisation de ces travaux et leur financement feront alors, le cas échéant, l'objet d'une convention spécifique.

L'étude technique et financière, réalisée par RTE, est à la charge de Bordeaux Métropole en tant que demandeur. Son coût est de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC et sa durée est estimée à 6 mois.

Une convention, jointe en annexe, est élaborée entre RTE et Bordeaux Métropole pour la réalisation de cette étude.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2,

VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la convention cadre du Contrat de ville de la métropole bordelaise 2015-2020,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2017/339 du 19 mai 2017 approuvant le lancement d'une opération d'aménagement pour le projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont à Floirac et fixant les modalités de concertation préalable,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour le projet de renouvellement urbain de Dravemont d'étudier l'enfouissement de la ligne à haute tension traversant du nord au sud le quartier.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-annexé et son volet budgétaire.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout document élaboré en application de celle-ci.

Article 3 : le versement à RTE d'un montant de 60 000 € HT soit 72 000 TTC correspondant au remboursement des frais d'étude engagés par RTE pour la réalisation de l'étude technique et financière. Ce versement interviendra en une fois à la fin de l'étude. Les crédits sont prévus au budget primitif, chapitre 20, compte 2031, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 FÉVRIER 2018** **PUBLIÉ LE :** **28 FÉVRIER 2018**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU